



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 97305

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des dépenses éligibles à la prestation de compensation du handicap. Il semble étonnant que cette allocation ne prenne pas en compte les prestations d'aide au ménage et celles relatives à l'entretien du logement. Des personnes placées en invalidité, qui ne peuvent bénéficier de l'allocation représentative de services ménagers, constatent une véritable carence au niveau des aides relatives aux tâches ménagères. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97305

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6074

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)